

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE GER

Projet d'intégration de parcelles dans la voie communale dite chemin Lasserre, et d'incorporation et de classement de la voie de lotissement dite chemin des Chênes et de son aire de retournement dans la voirie communale

Par arrêté n° 158/2019 du 26 novembre 2019,

Le Maire de la Commune de GER a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet d'intégration des parcelles B 275, B 1398 et B 1583 dans la voie communale dite chemin Lasserre, et d'incorporation et classement de la voie de lotissement dite chemin des Chênes et de son aire de retournement dans la voirie communale.

M. Gérard BAQUÉ, Directeur général de société en retraite, a été désigné par le Maire comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de GER du 11 décembre 2019 au 26 décembre 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le jeudi 26 décembre 2019 de 9 heures à 12 heures.

L'avis relatif à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête pourront être consultés sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : www.ger.fr

Toute information peut être sollicitée auprès de M. le Maire à la mairie aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie, ou adressées par courriel à l'adresse suivante : mairie.ger@wanadoo.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, seront transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête.

Le cas échéant, au terme de l'enquête, le Conseil municipal approuvera le projet d'intégration des parcelles B 275, B 1398 et B 1583 dans la voie communale dite chemin Lasserre, et d'incorporation et classement de la voie de lotissement dite chemin des Chênes et de son aire de retournement dans la voirie communale.

Le Maire,
Bernard POUBLAN